

Proposition du groupe GDR :  
Organisation de travaux parlementaires en lien avec le grand débat national

Modalités pratiques de la participation de l'Assemblée nationale au grand débat national en 6 temps :

1. Dépôt de 4 propositions de loi par groupe : semaine du 11/02

**Dépôt par chaque groupe** (+ une PPL pour les non-inscrits qui auraient à charge de se mettre d'accord) **d'une proposition de loi sur chacun des thèmes déterminés par le grand débat.**

1/ Impôts, dépenses et action publique (soit 9 PPL en tout)

2/ Organisation de l'Etat et des collectivités publiques (idem)

3/ Transition écologique (idem)

4/ Démocratie et citoyenneté (idem)

Le volume et l'étendue des propositions de lois seraient déterminés par la Conférence des Présidents.

2. Débats dans l'hémicycle : semaine du 18/02

**Organisation d'un débat parlementaire dans l'hémicycle sur chacun des thèmes**

Un débat par thème de 3 heures minimum : Les temps de parole seraient repartis de manière égalitaire (et non équitable) entre chaque groupe (plus une intervention pour les non-inscrits) et sans prise de parole préalable du Gouvernement.

Ce débat permettra à chaque groupe de présenter, dans le cadre de chaque thème, son analyse et ses propositions. Ils pourront aussi présenter les raisons qui ont motivé le dépôt de leur PPL soumise au vote des citoyens.

3. Consultation des citoyens : semaines du 25/02 et du 08/03 :

**Vote des citoyens pour la PPL de leur choix dans chacun des thèmes. Proposition de loi qu'ils souhaitent voir discutées par l'Assemblée Nationale.**

**Le choix des citoyens se ferait par vote électronique** sur une plateforme dédiée du site de l'Assemblée. Plateforme qui présenterait chacune des PPL des groupes dans chacun des thèmes.

Les PPL remportant le plus de votes seraient celles soumises à discussion et au vote de l'Assemblée. Une PPL par thème serait ainsi choisie par les citoyens. Les citoyens pourraient également s'inscrire comme volontaire pour venir défendre devant les députés les raisons de leur choix.

4. Débats en Salle Lamartine avec les citoyens : semaine du 11 mars :

**Organisation de débats en Salle Lamartine avec des citoyens qui se seront portés volontaires et auront été tirés au sort.**

Lors de ces débats (un par thèmes) plusieurs citoyens (nombre à déterminer) viendraient présenter les raisons de leurs choix pour la PPL ayant remportée le plus de suffrages.

5. Examen en commission des 4 PPL retenues : semaine du 18/03

Le droit d'amendement des députés serait bien évidemment préservé.

6. Examen en séance des PPL : semaine du 25/03